



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

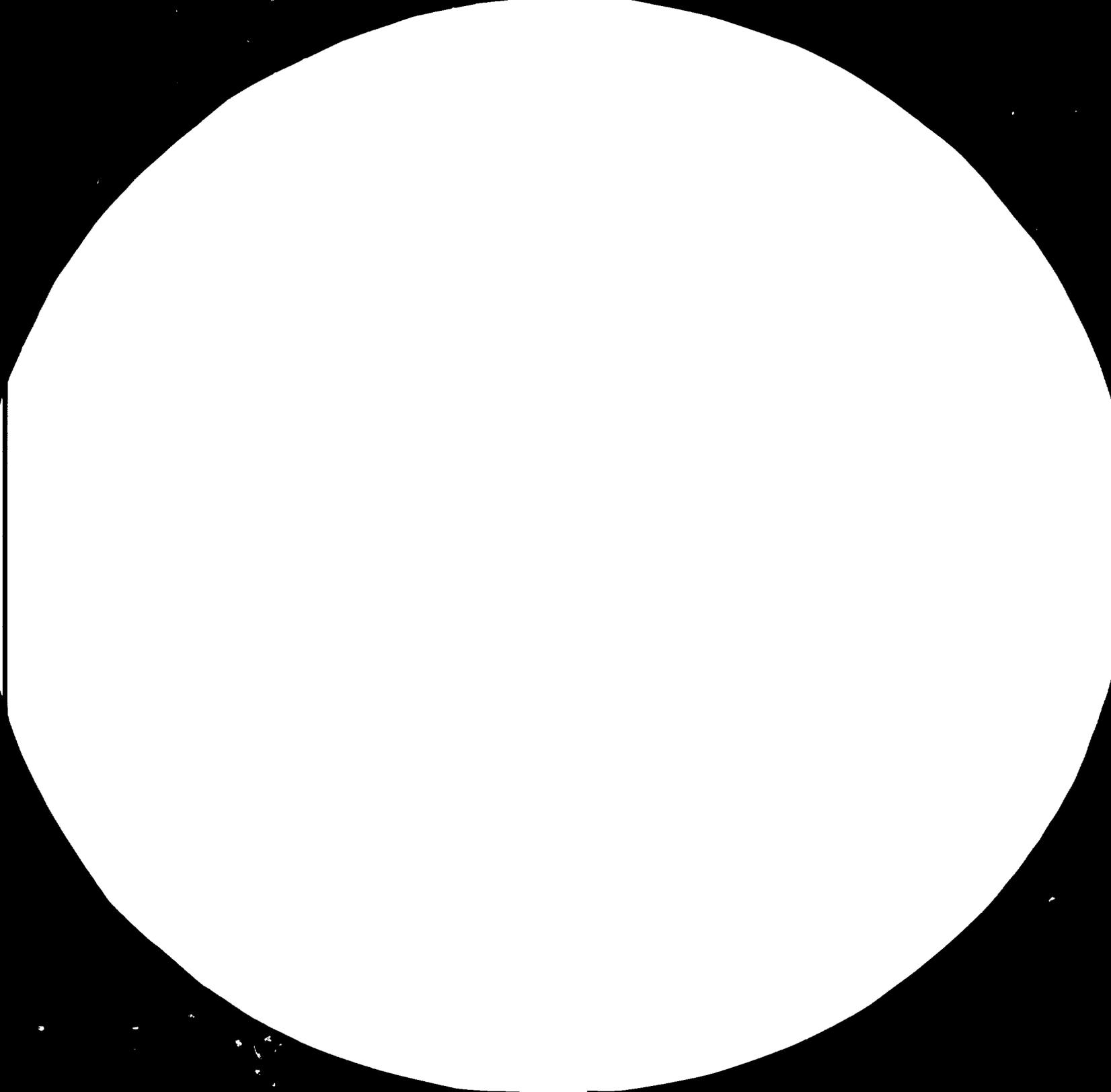
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





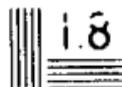
0.8



1.0



1.5



MI-PR-4-1-81-0115-A-13-1-10001

NO. 50000000000000000000

République Fédérale Islamique des Comores

Mission aux Iles Comores. (Planification industrielle).

25 septembre - 16 octobre 1982

12964

I. Exécution de la mission

A la demande du coordonnateur du projet rencontré dès son arrivée, l'expert a eu deux tâches à exécuter:

1. préparer des fiches de projets pour la table ronde des bailleurs de fonds qui doit avoir lieu début 1983 (mars ou avril).
2. Une introduction au chapitre "industrie" du plan intérimaire en cours de préparation.

Pour ces deux missions, L'expert a rencontré les dirigeants de la Banque de Développement des Comores récemment créée qui l'ont assisté pour ses contrats avec les hommes d'affaires et l'administration comorienne.

L'annexe I donne la liste des personnes qu'il a rencontrées. Dans sa mission, il a été aidé par le Représentant Résident du PNUD, M. Darboux, et les assistants au programme, M. Dumas et Mme Sagaf.

Son principal interlocuteur au niveau de l'administration a été Mme Kassim, Directrice de l'Industrie au Ministère de la Production, de l'Industrie et de l'Artisanat. C'est le seul cadre de ce Service dont le Secrétariat est assuré par celui du Ministre, la Direction de l'Industrie ne comprenant aucun employé. Cette situation justifie la première fiche de projet proposée au niveau de l'infrastructure. Par ailleurs, l'Expert n'a pu rencontrer d'autres fonctionnaires de l'Administration Centrale, le Directeur du Plan en particulier.

L'Expert s'est rendu aux îles de Mohely et d'Anjouan. Toutefois, l'arrêt du Service d'Air Comore a perturbé son séjour dans cette dernière île et ne lui a pas permis de prendre les contacts qu'il souhaitait. Cette absence de trafic jusqu'à son départ ne lui a pas permis de retourner à Anjouan.

A l'issue de sa mission, l'Expert a eu l'occasion de rencontrer M. Doukingue auquel il a fait part de ses conclusions qu'il avait au préalable mentionnées à la Directrice de l'Industrie et au Représentant Résident du PNUD.

II. Recommandations

Le contexte dans lequel se situe et peut se développer l'industrie en RFIC est indiqué dans l'introduction au chapitre "Industrie" du Plan (annexe II).

Les huit fiches mentionnées à l'annexe III sont du ressort de l'ONUUDI.

Quelques remarques sont apparues après rédaction de ces fiches, en particulier à l'occasion du debriefing à Vienne. Elles sont reprises ci-après:

1. Le titre du Centre de Promotion du Bois pourrait avantageusement, à l'intention des bailleurs de fonds, être remplacé par celui du "Centre de Promotion du Bois de Cocotier" non encore utilisé et qui précise mieux sa future et principale activité.
2. Si la mécanique rurale justifie un atelier, il serait souhaitable qu'un atelier soit prévu dans une zone portuaire, compte tenu du développement futur des installations et matériels maritimes. (Pêche avec engins motorisés, trafic inter-fles, relache de navires dans les ports après leur extension). Deux ateliers se complétant éventuellement pourraient être prévus, l'un à la Grande Comore pour l'agriculture, l'autre à Matsamudu pour les activités portuaires. Pour éviter les doubles emplois, les matériels pourraient être finalement partiellement identiques (matériels courants), complémentaires pour les machines ou installations plus spécifiques.

L'Expert insiste sur la nécessité d'envisager un atelier de traitement thermique bien que ceci entraîne des complications et des investissements supplémentaires (technologies nécessitant la présence d'un technicien spécialisé sans emploi probable du matériel). Faute de ce complément, ce genre d'atelier, lors des réparations qu'il effectue, remplace des pièces d'origine en acier spécial par des pièces en acier ordinaire et, de ce fait, les résultats obtenus ne sont pas ceux qu'on était en droit d'espérer d'un tel atelier. Les ateliers prévus pourraient être ceux d'une société d'économie mixte qui comprendraient entre autre le CEFADER mentionné dans le fichier:

- les Travaux Publics dont ces ateliers complèteraient l'équipement actuel.
- La Chambre de Commerce dont la vocation est de représenter le secteur privé (client éventuel des ateliers) et gérant comme dans beaucoup de pays d'installations portuaires.

3. L'aspect technique de la Société Comorienne de Distillation est un aspect second. Même s'ils n'ont pas été utilisés pour la distillation des fleurs d'ylang-ylang, les matériels modernes existent et sont utilisés pour d'autres produits.

La difficulté première est la constitution d'une société qui prenne en compte les intérêts des différentes parties, en particulier celles des petits distillateurs qui ne peuvent isolément faire les investissements qui seraient nécessaires pour améliorer:

- la qualité des produits qui doit être connue et définie avec précision à la livraison
- le prix de revient par une économie du combustible

société qui devrait recueillir l'accord de toutes les parties en présence. Cela sera difficile mais non impossible. A défaut d'une telle solution, on risque beaucoup de voir à brève échéance:

- se rétrécir le marché de l'essence comorien
 - disparaître les petits distillateurs.
4. Le conditionnement du sel ne devrait nécessiter qu'une assistance technique réduite à la BDC qui, en accord avec les autorités, étudiera la formule la plus convenable: promoteur privé, Société d'économie mixte, Chambre de Commerce.
 5. Les projets sur la substitution partielle de fermes locales et l'utilisation de la fibre de noix de coco sont dans un premier temps de simples missions d'études dont les résultats devront être diffusés aux différents intéressés: Plan, ministères, BDC, secteur privé, bailleurs de fonds.
 6. Lors de l'étude plus approfondie de l'usine de jus de fruits, il peut apparaître, ce qui est souvent le cas, que la cueillette ne suffit pas en agro-industrie. Il y aurait lieu dans ce cas pour le CEFADER de promouvoir une action dans ce domaine: plantation de manguiers greffés et d'autres arbres fruitiers dont la culture est possible aux Comores, ce qui donnerait une autre dimension à ce projet (exportation éventuelle).

ANNEXE I

PERSONNES RENCONTREES

M. Darboux	Représentant Résident PNUD
M. SCHALL	Consultant projet RAF 82024
M. KARMILOFF	Consultant projet RAF 82024
M. BENAMRANE	Coordinateur du projet RAF 82024
M. HOUBART	Consultant du projet RAF 82024
M. MARECHAL	Directeur Général de la Banque Internationale des Comores
Mme J. CURRIE	Consultant du projet "Assistance au Plan"
M. ODONE	Consultant du projet "Assistance au Plan"
M. LARRIEU	Consultant du projet "Assistance au Plan"
M. CIZERON	Directeur Général de la BDC
M. CAANDI	Directeur Général Adjoint de la BDC
Mme KASSIM	Directeur de l'Industrie au Ministère de la Production, de l'Industrie et de l'Artisanat
M. KASSIM	Conseiller Technique du Gouvernement de Mohely
M. ALI SAID	Gouverneur intérimaire de Mohely
M. DAVID	Chef de travaux, Entreprise Colas à Fomboni
M. SOKATALY	Commerçant
M. SALIM DJABIL	Ex-Vice Ministre
M. ALI M'LINDE	Directeur Adjoint du Cader de Mohely
M. FAZUL	Commerçant
M. le Gouverneur d'Anjouan	
M. ALOUI SOMBE	Directeur de Cabinet du Gouvernement d'Anjouan
M. EL HAB	Commissaire à l'Education Nationale d'Anjouan
M. DJAMAN	Commissaire à la Production (Anjouan)

Mme X.	Potière
M. MIRGANE	Entrepreneur de Travaux Publics
M. DUMAS	Assistant aux programmes PNUD
Mme SAGAF	Assistant aux programmes PNUD
M. SALIMAMOUD	Boulangier
M. FAVETO	Menuisier
M. MOHAMED ALI	Directeur Général du CEFADER
M. LECLER	Chef de projet FAO
M. BENARD	Consultant projet cocotier
M. ALI HASSAN	Fermier de la Garde Présidentielle
M. OUKACHI	Directeur Adjoint des Travaux Publics
M. HASSAN MOHAMED	Directeur des Etablissements Ahmed Mohamed
M. MAROUF MOHAMED	Gérant de la Société SELECO
M. ALI BAZI	Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie
M. SAINDOUX CHEIK	Directeur de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
M. HASSAN FAZID	Entrepreneur
M. BELLA	Représentant Résident du FED
M. DRAMSI	Négociant
Dr. KASSIM	Gynécologue
M. DOO KINGUE	Directeur Régional du PNUD
M. BERA	Directeur de Comore Aviation

INDUSTRIE ET ARTISANAT

SITUATION

L'industrie est peu développée aux Comores. La contribution du secteur industriel au PNB était seulement de 4,8% en 1980. Cette part décroissait depuis 1976 (5,6%), par suite en particulier du marasme sur le marché de l'essence d'Ylang-Ylang. Durant cette période, le maintien de la contribution du secteur industriel au PNB s'est maintenu à environ 1 milliard de francs comoriens.

Même si l'on tient compte du faible revenu par habitant de ce pays, le secteur productif est relativement moins développé que celui de pays africains au Sud du Sahara ayant un revenu par habitant situé à peu près au même niveau.

Cela tient au fait d'une part que la majorité de la population n'utilise aucun produit de l'industrie et que la fraction qui en achète a un libre accès aux produits importés.

Le rapport sur la main d'oeuvre du BIT (1980) mentionne 125 établissements industriels (qui emploient au moins une personne) avec un effectif total de 700 personnes.

Ces entreprises peuvent être classées en quatre catégories:

- a) une société étrangère de type colonial et cinq entreprises familiales qui contrôlent pratiquement la commercialisation des quatre produits exportés: l'essence d'Ylang-Ylang, les clous de girofle, la vanille et le coprah. La société étrangère emploie 300 personnes environ. Elle travaille dans des secteurs variés: agriculture, forêts, menuiserie, import-export, distillation de l'Ylang-Ylang. Son chiffre d'affaires annuel est estimé à 1 500 millions de francs. Les autres sociétés importantes sont essentiellement des sociétés commerciales mais qui ont quelques activités industrielles. Elles emploient de 50 à 150 personnes avec un chiffre d'affaires annuel de 300 millions environ. Quelques firmes paraétatiques: importation de viande, hydrocarbures, compagnie aérienne peuvent être classés dans la même catégorie avec un chiffre d'affaires annuel supérieur à 1 milliard de francs.
- b) La seconde catégorie comprend quatorze firmes paraétatiques ou privées: fourniture d'eau et d'électricité, construction, boissons gazeuses, hôtellerie, cabotage et imprimerie. Elles emploient de 30 à 150 personnes pour un chiffre d'affaires compris entre 60 et 300 millions de francs.
- c) La troisième catégorie est composée des petits commerçants dont quelques-uns s'occupent également de menuiserie, de distillation, de fabrication de savon. Leur chiffre d'affaires annuel peut être estimé à 30 millions et ils emploient environ le tiers de la main d'oeuvre du secteur formel; ils ont jusqu'à dix employés.

- d) Les petites fermes constituent l'essentiel de la quatrième catégorie (en y comprenant les pêcheurs) 80% de la main d'oeuvre, essentiellement rurale, est dans ce secteur sans emploi stable.

Dans les entreprises, les cadres et les agents de maîtrise sont le plus souvent étrangers, la main d'oeuvre formée sur place est peu qualifiée, mais les travaux demandés sont simples. L'équipement va du très vieux au moderne; le taux d'utilisation est faible: travail saisonnier, marché étroit, rupture d'approvisionnement. L'entretien et la réparation des matériels peuvent être difficilement assurés.

Seul l'artisanat du bois est développé, de nombreux sculpteurs travaillent un très beau bois. L'absence de tourisme, des débouchés réduits à l'exportation limitent cette activité.

CONTRAINTES

Les contraintes qui freinent le développement de l'industrie sont nombreuses; on peut citer:

1. L'isolement du pays: aucune ligne maritime régulière, un vol hebdomadaire avec l'Europe. Les ruptures de stocks sont fréquentes favorisant la spéculation. Les délais d'approvisionnement sont longs.
2. L'étroitesse du marché entraîne un approvisionnement par petites quantités, des intermédiaires plus nombreux, des taux de fret élevés. Ce qui aboutit à un prix de revient élevé pour les matières premières et matériels importés. Elle entraîne de plus une production limitée et par là des prix de revient supérieurs à ceux des produits importés ce qui bloque les fabrications locales éventuelles.
3. L'insuffisance et l'irrégularité des fournitures (eau et électricité) qui entraîne soit des ruptures de fabrication soit l'obligation pour les promoteurs de prévoir un investissement supplémentaire (groupes électrogènes). La faible capacité des installations, leur vétusté entraîne un prix élevé de ces fournitures.
4. L'absence de moyens de financement à moyen et long terme jusqu'à la création de la Banque de Développement des Comores (BDC) en 1982, empêchait la création d'entreprises nécessitant des investissements même faibles.
5. L'entrée, avec l'indépendance, dans le monde des relations économiques modernes est récente. La loi n'existe pas toujours. Elle n'est pas encore rédigée. Quand elle existe, l'habitude de s'y tenir n'est pas encore prise.

L'industrie, à l'inverse du négoce, est une aventure à long terme. L'argent investi à l'origine, ne sera récupéré, capital et intérêts qu'au fil des ans: cinq, dix ou plus. Les règles du jeu qui à l'origine ont été fixées entre le promoteur et ses partenaires (financiers, administratifs) ne peuvent être modifiées arbitrairement ou transgressées sous peine de voir se tarir le flux des promoteurs potentiels. L'industrie ne s'accommode pas de l'arbitraire et de l'à peu près.

6. L'absence d'infrastructure technique (bureaux d'études, ateliers d'entretien ou de réparation, ateliers de mécanique générale) entrave les promoteurs; au départ pour le choix du matériel, plus tard pour leur exploitation. L'assistance technique nécessaire à la mise en route de tout nouveau procédé est le fait d'étrangers, généralement européens, ce qui grève lourdement les investissements.
7. La conjoncture monétaire mondiale. Les capitalistes comoriens ont plus intérêt à placer leurs fonds à l'étranger qu'à investir dans l'industrie nationale, au moins à court terme.

Malgré toutes ces contraintes, il existe cependant des opportunités pour un promoteur, c'est-à-dire la possibilité de transformer une matière première disponible en un produit fini pour lequel un marché existe également.

Trois facteurs facilitent l'exploitation de telles opportunités:

- a) Le coût des frêts qui, ajoutés aux taxes douanières, laissent à l'entrepreneur local une marge importante pour une fabrication substituée à des importations.
- b) La diaspora comorienne; certains de ses éléments ont acquis à l'étranger une compétence technique qu'ils peuvent mettre à profit dans leurs pays.
- c) L'isolement des îles qui peut rendre effective une protection éventuelle de la production nationale.

DEVELOPPEMENT

Compte tenu des facteurs (numérés ci-dessus, quelles sont les perspectives de développement de l'industrie comorienne?

Dans l'immédiat, plusieurs petits projets sont à l'étude par des promoteurs. On peut citer parmi eux: clouterie, rechappage de pneus, fabrique de sandales en plastique, de matelas en mousse, nettoyage à sec, réparation de matériel électrique, etc.

Leur réalisation avec l'assistance technique de la BDC et son concours financier est possible mais ces projets sont arrêtés par suite d'un code des investissements qui ne favorise par leur création et une activité sporadique de la commission des agréments.

Dans un proche avenir, d'autres entreprises peuvent naître, mais un développement significatif de l'industrie n'aura lieu que si les contraintes qui peuvent l'être sont levées. Ci-après, les principaux axes qui pourraient être suivis pour une stratégie du développement. Pour chacun d'eux sont mentionnées les premières mesures qui devraient avoir un effet à brève échéance.

A - Le renforcement de l'infrastructure administrative et technique:

1. Le renforcement de la direction de l'industrie pour lui permettre:
 - a) de rechercher dans le cadre du Plan les opportunités de création d'entreprises industrielles en tenant compte des données économiques et démographiques du pays et de leur évolution, de BDC et sa cellule technique assistant ensuite les promoteurs par l'étude des conditions économiques, techniques et financières de leur réalisation
 - b) d'intervenir efficacement dans l'établissement des mesures administratives et législatives telles que la refonte du Code des Investissements qui sont un préalable au développement du secteur dont elle a la tutelle.
2. La création d'un Centre National pour la Promotion du Bois afin d'utiliser au mieux les ressources existantes (tacamaca et eucalyptus de Mouaéni), de créer de nouveaux produits (caisserie pour le marché intérieur, ébénisterie pour l'exportation) et préparer l'emploi de ressources nouvelles (cocotier) à moyen terme.
3. La création d'un atelier de mécanique générale permettant la réparation sur place des matériels (de transport ou d'exploitation) usés ou accidentés.

Un tel atelier ne peut être créé par un investisseur privé, sa rentabilité étant trop faible compte tenu de l'équipement nécessaire. Un atelier d'étude, rattaché à la fonction publique, n'aurait pas la souplesse de fonctionnement nécessaire. Il faut donc qu'il soit une annexe d'une organisation paraétatique disposant d'une autonomie financière effective et qui puisse exercer une activité commerciale.

B - La valorisation des produits locaux:

Le principal produit industriel en valeur est l'essence d'Ylang-Ylang dont la production va déclinant ces dernières années. C'est donc lui qui nécessite des mesures immédiates. Aucune action commerciale ne sera possible si au préalable on ne s'est pas assuré de la fabrication à un prix compétitif d'un produit régulièrement "irréprochable". Cette politique de qualité n'est pas possible actuellement, quand bien même ils la souhaiteraient, par des producteurs éparpillés qui utilisent un matériel hétéroclite et le plus souvent vétuste. Il faut donc entreprendre la mise sur pied juridique, financière et technique d'une société d'économie mixte pour la distillation de l'Ylang-Ylang.

Pour leur permettre de conserver leur revenu habituel, les distillateurs effectifs seront actionnaires de la société. Ils feront apport de leur matériel à la société pour une valeur résiduelle nulle mais seront propriétaires d'une part du capital social au prorata de leurs productions moyennes antérieures. La société une fois constituée serait dotée de moyens financiers lui permettant d'étudier puis d'acheter les unités modernes nécessaires à la production (éventuellement et provisoirement en transformant les unités actuelles les plus performantes). Faute d'un renouvellement des matériels que la majorité des distillateurs ne peut entreprendre, leur encadrement par un organisme de commercialisation n'aurait qu'un effet limité.

C - L'élargissement du marché:

La distribution d'un revenu monétaire supplémentaire au paysannat contribuerait à l'élargissement du marché par un accroissement même modeste du pouvoir d'achat de la majorité de la population.

Deux produits le permettent:

1. La fibre de noix de coco (coir) qui n'est utilisée que pour le chauffage domestique et une fabrication limitée de cordes. Ce produit donne lieu à des fabrications variées dans d'autres pays. Une étude doit permettre d'en aborder la transformation à trois niveaux: artisanal, semi-industriel, industriel. Les déchets végétaux abondants dans les champs pourraient si nécessaire lui être substitué comme moyen de chauffage.
2. Les fruits de cueillette qui peuvent être la base de la préparation de concentrés de jus de fruits pour lesquels un marché existe en dehors de la saison de récolte.

Dans ces deux cas, on a en outre création d'emplois et valorisation de produits agricoles.

D - La substitution aux importations:

Celle-ci n'est pas toujours possible compte tenu de l'étroitesse du marché et de l'économie d'échelle qui existe pour de nombreuses fabrications. Toutefois, on doit envisager une substitution partielle quand elle est possible. En voici deux exemples pour des produits de consommation courante:

1. L'importation du sel

Il a été prévu la création de salines pour remplacer cette importation. Toutefois, les conditions techniques pour que cette fabrication soit possible (microclimat et terrain de situation et de composition convenables) ne seront connues que dans quelques années. Une solution au moins provisoire est de substituer à un achat par petites quantités, en sacs de 50 kg, sur un marché régional, un achat en vrac par grandes quantités sur le marché mondial. L'économie sur le cours d'achat et les taux de frêt, compensent largement le coût local de l'ensachage (qui d'ailleurs est créateur d'emplois).

2. L'importation de la farine

Sous réserve de ne pas dépasser un certain pourcentage, on peut pour la fabrication substituer partiellement à la farine de blé des farines diverses sans altérer la qualité du pain. De nombreux essais concluants ont été faits à ce sujet. Une étude doit être entreprise pour savoir quelles substitutions pourraient être faites aux Comores. Cette solution, outre une économie de devises, procurerait une source supplémentaire de revenus pour le paysannat en valorisant de nouveaux produits de culture ou de cueillette.

Au-delà des mesures précédentes qui sont de portée ponctuelle, un développement important du secteur industriel ne sera possible à long terme que si des mesures sont prises dans un cadre plus large que ce secteur et qui de ce fait ne relèvent pas de ce chapitre.

On peut citer entre autres:

1. La réforme agraire qui au-delà de l'encadrement sera nécessaire pour accroître la productivité paysanne, permettrait de dégager les surplus nécessaires à l'agro-industrie dont les équipements seront à mettre en place à ce moment qui est au-delà des échéances du présent plan.
2. La formation professionnelle nécessaire pour disposer du personnel qualifié dont on aura besoin si l'industrie se développe.

RESULTATS

Les mesures ci-dessus n'auront compte tenu de leur délai de mise en place qu'un effet limité dans le calendrier du présent plan et on ne peut escompter qu'un développement modeste de l'industrie pendant cette période. Il en est tout autrement au-delà, compte tenu de l'importance des projets agricoles déjà prévus. En particulier, le projet cocotier qui prévoit le remplacement des cocotiers à raison de 100 000 arbres par an pendant 12 ans. Même si une faible fraction (4% par exemple) des arbres abattus est récupérable comme bois d'oeuvre, le volume de bois disponible sera quatre à cinq fois celui utilisé actuellement. Si tout le bois abattu était transformé en charbon de bois, le tonnage de charbon produit serait en "équivalent pétrole" égal au double des importations actuelles de produits pétroliers.

La production de noix devrait passer de 48 millions à 78 millions dans 20 ans. Dans le même temps, la production de clous de girofle doit doubler. Celle de vanille doit tripler en 10 ans. Si on atteint l'autosuffisance pour la consommation de riz, on disposera accessoirement de 15 000 tonnes de balles de riz.

C'est dire qu'à ce moment il pourra se créer une agro-industrie disposant de matières premières abondantes et que les investissements industriels correspondants devront alors être envisagés.

SECTEUR INDUSTRIE ARTISANAT

L'industrie est peu développée aux Comores. Sa contribution au PNB est à peine de 5% en 1980 et elle décroît chaque année. Ceci est dû au faible PNB per capita et au fait que la majorité de la population n'utilise pas de produits industriels. On comptait en 1980, 175 établissements employant plus d'une personne, le total des personnes employées étant de 700. A part quelques menuiseries et distilleries d'ylang-ylang, toutes ces entreprises sont de petites dimensions et dispersées sur les trois îles.

Les principales contraintes affectant ce secteur sont la dimension du marché, l'isolement du pays qui rend les approvisionnements chers et irréguliers, une capacité insuffisante des fournitures d'eau, d'électricité qui entraînent des arrêts de fabrication, enfin jusqu'à la création de la NDC (1982), l'absence de moyens de financement à moyen et long terme, même pour de petits projets.

La seule production agro-industrielle est la distillation de l'ylang-ylang (60 tonnes d'essence par an), principale ressource du commerce extérieur après la vente de la vanille et le coprah.

Toutefois, de nombreux projets agricoles sont prévus pour accroître la production dans les prochaines années, tant pour subvenir aux besoins alimentaires de la population, que pour réduire le déficit de la balance commerciale par l'exportation d'excédents agricoles.

C'est en tenant compte de ces différents aspects que les fiches de ce chapitre ont été établies.

Un premier projet vise à renforcer la direction de l'industrie pour lui permettre de rechercher dans le cadre du Plan les opportunités de création d'entreprises industrielles en tenant compte des données économiques et démographiques du pays et de leur évolution. La BDC et sa cellule technique chercheront ensuite les conditions économiques, techniques et financières de leur réalisation.

Dans le même esprit, un projet vise à promouvoir l'artisanat du bois, le seul ayant un certain développement, en tenant compte en particulier du volume important de bois de cocotier disponible dans quelques années.

Au niveau de l'infrastructure indispensable pour la création d'une industrie, un atelier de mécanique générale est indispensable. Son absence rend actuellement impossible la réparation et l'entretien sur place de tout matériel accidenté.

Un projet a pour objet d'améliorer la qualité de l'essence d'ylang-ylang et la rentabilité de sa production. Deux autres visent à réduire le coût de deux produits de consommation courante, le sel et le pain.

La création d'une usine de jus de fruit concentré a pour objet de satisfaire un besoin de la population pour lequel un marché existe. Enfin, il paraît utile d'extraire un maximum de la seule fraction du cocotier non exploitée actuellement, la bourre ou coir présente dans la noix.

Des projets de création de petites entreprises (clouterie, rechapage de pneus, fabrique de sandales en plastique, le matelas en mousse, réparations de matériel électrique, nettoyage à sec) n'ont pas fait l'objet de fiches. Il y a, dès à présent, des promoteurs intéressés à leur création et la BDC sera à même prochainement d'en aider à la réalisation sur le plan technique et financier.

A ce niveau, un frein important est l'absence d'un code des investissements adapté aux besoins du pays et d'une procédure administrative rapide. Dans l'incertitude, les promoteurs éventuels diffèrent leurs investissements.

Au-delà de la création d'entreprises, un obstacle risque d'apparaître rapidement pour leur développement, l'absence de formation professionnelle et de personnel qualifié si cela n'est pas remédié dans les années à venir.

INDUSTRIE ET ARTISANAT

Projet No.	Titre	F	Montant \$
(1)	Cellule technique à la Direction de l'industrie	60 m	200,000
2	Centre National de Promotion du Bois	270 m	900,000
3	Atelier de Mécanique Rurale	300 m	1,000,000
4	Société Comorienne de Distillerie	600 m	2,000,000
5	Société de Conditionnement du Sel	60 m	200,000
6	Minoteur pour farines diverses (Etude)	15 m	50,000
7	Fabrique de jus de fruits	100 m	330,000
(8)	Emploi des fibres de noix de coco (Etude)	30 m	100,000
		<hr/>	<hr/>
		1,435 m	4,780,000

FICHE RESUMEE DE PRESENTATION DE PROJET

CHAPITRE 1er : RENSEIGNEMENTS GENERAUX

11 - Numéro d'identification: 1

Désignation du projet:

Cellule technique à la Direction de l'industrie

12 - Secteur, branche et filière d'activité:

Industrie

13 - Nature du projet: Création d'une cellule technique à la
Direction de l'industrie

14 - Lieu d'implantation:

Direction de l'industrie

15 - Maître d'oeuvre et tutelle:

Ministère de la Production, de l'industrie et de l'Artisanat

16 - Durée anticipée et date souhaitable de démarrage du pro.

2 ans
1983

17 - Coût approximatif:

- en francs comoriens constants d'avril 1982: 60,000,000
- en équivalent dollars US: 200,000

- Documentation existante:

CHAPITRE 2: CONTEXTE DU PROJET: (Situation physique, économique, financière et sociale)

L'industrie en RFIC ne contribue que pour 5% au PNR soit 1 200 millions francs comoriens en 1980. Elle emploie, en y incluant l'artisanat, 700 personnes éparpillées sur les trois îles. La Direction de l'industrie qui en assure la tutelle comprends un cadre (et pas d'employé).

CHAPITRE 3: JUSTIFICATIFS: (Situation du projet dans la stratégie du développement et dans les priorités du Plan intérimaire).

Pour que l'industrie contribue de façon plus efficace au développement du pays, pour que puisse être créée dans cinq ou dix ans l'agro-industrie qui traitera les productions résultant des projets agricoles mis en route aujourd'hui, il faut:

1. chercher les opportunités susceptibles d'engendrer de nouvelles industries
2. inciter des promoteurs à investir pour les exploiter.

C'est le rôle de la Direction de l'industrie dans le cadre des objectifs du Plan avec le concours de la BDC, des ministères concernés et des bailleurs de fonds.

CHAPITRE 4: DESCRIPTION DES TACHES ET MOYENS A METTRE EN OEUVRE:

Description du projet, choix techniques et moyens:

Information à la Direction de l'industrie d'une cellule technique comprenant au moins deux cadres (un ingénieur, un économiste) en plus du Directeur.

Information sera assurée par un expert détaché auprès de la Direction pendant deux ans.

42 - Besoins induits en personnel et en formation:

1 Expert connaissant bien les problèmes économiques des pays en voie de développement, ayant une expérience technologique dans des domaines variés.

Formation du personnel homologue par des visites d'installations ou d'expositions et foires techniques.

43 - Besoins en moyens de financement et échpeancier: (structure des coûts, modalités souhaitables de financement)

60 m. francs comoriens (dépense en devises - 3/4, en monnaie locale 1/4)
25% 83, 50% 84, 25% 85.

Prévoir une prolongation éventuelle.

CHAPITRE 5: RESULTATS ATTENDUS: (résultats physiques, économiques, financiers et sociaux)

Un développement des investissements dans l'industrie et la création d'entreprises industrielles doit permettre :

1. de réduire le déficit de la balance commerciale par des fabrications locales substituées à des importations
2. de valoriser et de mieux utiliser les produits locaux
3. de créer des emplois.

CHAPITRE 6: ORGANISATION ET GESTION DU PROJET:

CHAPITRE 7: OPERATIONS DE SOUTIEN ET ANNEXES:

FICHE RESUMEE DE PRESENTATION DE PROJET

CHAPITRE 1er : RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- Numéro d'identification: 2
Désignation du projet:
Centre National de Promotion du Bois
- Secteur, branche et filière d'activité:
Ministère de la Production de l'Industrie et de l'Artisanat
- Nature du projet:
Création d'un Centre pour améliorer l'utilisation du bois et la commercialisation des objets fabriqués
- Lieu d'implantation:
Moroni
- Maître d'oeuvre et tutelle:
Ministère de la Production de l'Industrie et de l'Artisanat
et la Chambre de Commerce et d'industrie.
- Durée anticipée et date souhaitable de démarrage du projet:
5 ANS
1983
- Coût approximatif:
 - en francs comoriens constants d'avril 1982: 270 m
 - en équivalent dollars US: 900 000 dont 600 000 en devises
300 000 en monnaie locale
- Documentation existante:

CHAPITRE 2: CONTEXTE DU PROJET: (Situation physique, économique, financière et sociale)

L'artisanat du bois est le plus important sinon le seul existant en RFIC; la menuiserie est pratiquée par 185 personnes réparties dans 59 entreprises. On compte en outre des charpentiers en navires (pirogues ou boutres). Cette activité est ancienne et vivace. Une partie des artisans sont d'excellents sculpteurs qui bénéficient d'un très beau matériau pour exécuter leur travail.

CHAPITRE 3: JUSTIFICATIFS: (Situation du projet dans la stratégie du développement et dans les priorités du Plan intérimaire)

Dans l'immédiat, le bois (un genre d'acajou, le tacamaca) doit être utilisé au mieux étant donné sa raréfaction progressive. La production doit être valorisée et son exportation préparée.

Toute une technologie est à créer pour pouvoir dans cinq ans utiliser au mieux le bois de cocotier devenu disponible en quantité considérable (des centaines de milliers de mètres cubes) lors de la régénération des cocoteraies.

Utiliser au mieux les bois de la forêt de Maoueni, en particulier l'eucalyptus pour la caisserie, nécessaire au transport.

CHAPITRE 4: DESCRIPTION DES TACHES ET MOYENS A METTRE EN OEUVRE:

41 - Description du projet, choix techniques et moyens:

Création d'un centre géré conjointement par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Direction de l'Industrie. Il devra:

1. mettre au point et diffuser des dessins d'objets permettant une meilleure utilisation, plus rationnelle du tacamaca.
2. organiser l'exportation de ces produits
3. mettre au point une technologie pour l'usage et l'emploi du bois de cocotier
4. préparer les entreprises et le personnel à l'emploi de ces technologies

42 - Besoins induits en personnel et en formation:

1. 1 spécialiste du dessin sur bois (1 an)
2. 1 spécialiste de l'usinage du bois (3 ans)
3. 1 spécialiste du marketing (1 an) pour former le personnel du Centre (1 directeur et quatre ou cinq techniciens) qui devra en outre suivre des stages à l'étranger.

43 - Besoins en moyens de financement et échéancier: (Structure, des coûts, modalités souhaitables de financement)

- | | |
|----------------------------------------------|---------------|
| 1. La construction du Centre | 10 m F |
| 2. L'Assistance technique - 5 années experts | 150 m F |
| 3. L'équipement du Centre en machines outils | 50 m F |
| 4. La formation des homologues | 30 m F |
| 5. Les frais de fonctionnement du Centre | <u>30 m F</u> |

270 m F

dont 50% en devises

Financement par tranches égales de 54 m chaque année pendant 5 ans.

CHAPITRE 5: RESULTATS ATTENDUS: (Résultats physiques, économiques, financiers et sociaux)

1. Permettre un accroissement du chiffre d'affaires des menuiseries et l'exportation d'une partie de leur production.
2. A moyen terme, développer une industrie du bois de cocotier permettant de valoriser une matière première abondante et d'en exploiter la production.
3. Créer des emplois par une extension importante du secteur menuiserie.

CHAPITRE 6: ORGANISATION ET GESTION DU PROJET:

CHAPITRE 7: OPERATIONS DE SOUTIEN ET ANNEXES:

FICHE RESUMEE DE PRESENTATION DE PROJET

CHAPITRE 1er: RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- Numéro d'identification: 3
Désignation du projet:
Atelier de mécanique rurale

- Secteur, branche et filière d'activité:

Agro-industrielle

- Nature du projet:
Création d'un atelier pilote pour l'expérimentation, la création et
l'entretien de matériels destinés à l'agriculture.

- Lieu d'implantation:

- Maître d'oeuvre et tutelle:
CEFADER
Ministère de la Production, de l'Industrie et de l'Artisanat.

- Durée anticipée et date souhaitable de démarrage du projet:
5 ans
1983

- Coût approximatif:
 - en francs comoriens constants d'avril 1982: 300 m dont 50% en devises.
 - en équivalent dollars US: 1 m.

- Documentation existante:

CHAPITRE 2: CONTEXTE DU PROJET: (Situation physique, économique, financière et sociale)

Pour la création de nombreux projets agricoles, il est prévu qu'au cours de leur développement, il sera nécessaire d'employer des matériels appropriés: culture, récolte, traitement.

En particulier, le projet cocotier va dans 5 ans dégager un volume considérable de Francs qu'il faudra valoriser au maximum.

CHAPITRE 3: JUSTIFICATIFS: (Situation du projet dans la stratégie du développement et dans les priorités du Plan intérimaire)

Le projet cocotier prévoit pour la rénovation des cocoteraies l'abattage d'arbres en ans. Pour fixer l'importance de l'enjeu que constitue la valorisation de ces troncs, on peut dire d'une façon grossière que s'ils étaient transformés en totalité en charbon de bois, le charbon produit chaque année représenterait en "équivalent pétrole" plusieurs fois la consommation actuelle de produits pétroliers de la RFIC.

CHAPITRE 4: DESCRIPTION DES TACHES ET MOYENS A METTRE EN OEUVRE:

41 - Description du projet, choix techniques et moyens:

Création d'un atelier de mécanique qui, en particulier, devra d'ici 5 ans, sélectionner, expérimenter, mettre au point le matériel destiné à l'abattage, au débardage et au débitage en madriers des troncs de cocotiers et la carbonisation du bois. Préparer la construction de gazogène utilisant le charbon de bois fabriqué.

42 - Besoins induits en personnel et en formation:

1 ingénieur, 1 contremaître, 1 dessinateur, 3 ouvriers mécaniciens, 1 expert ingénieur mécanicien pour la formation du personnel pendant 5 ans.

Sous réserve de trouver le personnel qualifié, il serait souhaitable que cet atelier soit complété par un atelier de traitement thermique. Il serait à même alors de faire "à façon" la réparation des matériels accidentés.

43 - Besoins en moyens de financement et échéancier: (Structure des coûts, modalités souhaitables de financement)

Construction et équipement du centre (10 machines outils)	50 m
Achat de prototypes	40 m
Assistance technique	150 m
Formation du personnel	30 m
Frais de fonctionnement	30 m
	<hr/>
	300 m

dont 18% en devises

Financement par tranches égales 60 mf chaque année.

CHAPITRE 5: RESULTATS ATTENDUS: (Résultats physiques, économiques, financiers et sociaux)

- Valorisation à terme du bois de cocotier:
 - a) sous forme de bois d'oeuvre
 - b) sous forme de charbon de bois
- Production massive de charbon de bois pour les usages domestiques permettant d'enrayer efficacement le déboisement.
- Utilisation de gazogènes pour le remplacement partiel des produits pétroliers.

CHAPITRE 6: ORGANISATION ET GESTION DU PROJET:

CHAPITRE 7: OPERATIONS DE SOUTIEN ET ANNEXES:

FICHE RESUMEE DE PRESENTATION DE PROJET

CHAPITRE 1er : RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- Numéro d'identification: 4
- Désignation du projet:
Société Comorienne de Distillation
- Secteur, branche et filière d'activité:
Agro-industrie
- Nature du projet:
Création d'une société anonyme d'économie mixte pour la distillation des fleurs d'ylang-ylang.
- Lieu d'implantation:
- Maître d'oeuvre et tutelle:
 1. BDC
 2. Ministère de la Production, de l'Industrie et de l'Artisanat
- Durée anticipée et date souhaitable de démarrage du projet:
2 ans (1983-1984-1985)
1983
- Coût approximatif:
 - en francs comoriens constants d'avril 1982: 600 m
 - en équivalent dollars US: 2 m.
- Documentation existante:

CHAPITRE 2: CONTEXTE DU PROJET: (Situation physique, économique, financière et sociale)

Actuellement la distillation de la fleur d'ylang-ylang se fait dans de mauvaises conditions. L'accroissement du coût du fuel d'un côté et les prix de vente de l'autre freinent le fonctionnement des installations les plus importantes. Les petites installations utilisent le bois pour le chauffage, ce qui est illégal. Le caractère en général vétuste des installations aboutit à la production d'essences de qualité inférieure dont le marché est le plus souvent moins intéressant.

CHAPITRE 3: JUSTIFICATIFS: (Situation du projet dans la stratégie du développement et dans les priorités du Plan intérimaire)

L'essence d'ylang-ylang est suivant les années le second ou le troisième produit dans le montant en valeur des exportations. Il contribue pour un cinquième environ (millions de FCFA en 1981).

La production d'essences de parfumerie devrait rester une des principales ressources de la RFIC. Les faibles surfaces cultivées empêcheront toujours une production de masse et l'éloignement des îles ne grève que peu le transport de produits de haute valeur pondéreux.

Cela n'est possible que si cette industrie peut employer, pour rester compétitive, des techniques les plus évoluées.

CHAPITRE 4: DESCRIPTION DES TACHES ET MOYENS A METTRE EN OEUVRE:

41 - Description du projet, choix techniques et moyens:

Le projet consiste à créer une société anonyme d'économie mixte qui aura pour objet la distillation de la fleur d'ylang-ylang dans des installations modernes permettant d'obtenir un rendement supérieur en essence de qualité supérieure avec une consommation moindre d'énergie. L'ensemble des distillateurs actuels formera les actionnaires de la société dans laquelle l'Etat aura une part minoritaire. Ils seront propriétaires d'une part du capital social proportionnelle à leurs productions moyennes antérieures. Ils feront apport de leurs matériels à la société pour une valeur résiduelle nulle.

42 - Besoins induits en personnel et en formation:

Après constitution de la société, des études techniques seront faites: choix du matériel, nombre et implantation des unités de distillation, organisation de la collecte en tenant compte de ses impératifs techniques et économiques et de la dimension optima des unités de distillation. A la mise en route, formation du personnel pour la conduite des unités.

43 - Besoins en moyens de financement et échéancier: (Structure des coûts, modalités souhaitables de financement)

La rénovation de cette industrie et la création de la société ne sont possibles que dans le cadre d'un prêt à des conditions qui permettent l'amortissement du matériel à un taux qui ne grèvent pas excessivement le prix de revient:

Etudes 1983 - 55 000 \$ et 4 mf comoriens - Total \$ 70 000 (80 m)
Investissement: 580 mf comoriens
CA prévu: 750 mf comoriens constants par an

CHAPITRE 5: RESULTATS ATTENDUS: (Résultats physiques, économiques, financiers et sociaux)

Les avantages résultant pour les distillateurs en particulier et l'économie comorienne en général sont:

1. une économie d'énergie par l'emploi de matériels (colonnes de distillation, pompes à chaleur) permettant de récupérer une fraction de la chaleur de distillation, donc de diminuer le prix de revient.
2. Un accroissement du prix de vente moyen par un pourcentage plus élevé d'essence de qualité supérieure.
3. La possibilité d'accéder à un marché plus large grâce à une qualité accrue et constante du produit fini.
4. L'acquisition d'un "know how" et d'équipements permettant de diversifier les produits fabriqués, de distiller d'autres plantes, pour s'adapter à l'évolution de ce marché (modes, produits synthétiques, etc.).

CHAPITRE 6: ORGANISATION ET GESTION DU PROJET:

CHAPITRE 7: OPERATIONS DE SOUTIEN ET ANNEXES:

FICHE RESUMEE DE PRESENTATION DE PROJET

CHAPITRE 1er : RENSEIGNEMENTS GENERAUX

-
-
- Numéro d'identification: 5
Désignation du projet:
Société de Conditionnement du Sel
 - Secteur, branche et filière d'activité:
Industrie
 - Nature du projet:
Achat du sel en vrac par grandes quantités et conditionnement en RFIC.
 - Lieu d'implantation:
Mutsamudu
 - Maître d'oeuvre et tutelle:
 1. BDC
 2. Ministère de la Production, de l'Industrie et de l'Artisanat
 - Durée anticipée et date souhaitable de démarrage du projet:
 1. 8 mois à un an.
 2. 1983 pour être prêt à l'achèvement des installations du four de Mutsamudu
 - Coût approximatif:
 - en francs comoriens constants d'avril 1982: 60 m. de francs comoriens dont un quart en devises.
 - en équivalent dollars US: \$ 200 000
 - Documentation existante:

CHAPITRE 2: CONTEXTE DU PROJET: (Situation physique, économique, financière et sociale)

Actuellement, la RFIC importe environ 1 500 F de sel par an depuis Madagascar, en sac de 50 kg. Cette solution, si elle est compatible avec le moyen de manutention de Moroni et de Mutsamudu, ne permet pas de bénéficier des meilleurs cours et des meilleurs taux de fret. Elle conduit au prix de vente au détail de 75 f comoriens le kilo.

CHAPITRE 3: JUSTIFICATIFS: (Situation du projet dans la stratégie du développement et dans les priorités du Plan intérimaire)

Il a été envisagé de produire du sel en RFIC à l'aide de marais salants en vue d'économiser des devises (40 m francs comoriens en 1981) et de réduire le prix de vente aux consommateurs. Deux facteurs, actuellement inconnus, déterminent la rentabilité du projet: le micro-climat à l'emplacement de la saline, une épaisseur d'argile suffisante à l'emplacement des bassins. Ces deux facteurs ne seront définis que dans plusieurs années.

CHAPITRE 4: DESCRIPTION DES TACHES ET MOYENS A METTRE EN OEUVRE:

41 - Description du projet, choix techniques et moyens:

En attendant la réalisation des salines, une solution serait d'importer le sel en vrac, acheté au cours mondial et transporté par un bateau affrété à cet effet. Le sel débarqué à Mutsamudu serait stocké sous un hangar et ensaché.

Les installations seraient récupérées sur la saline si celle-ci s'avère possible ultérieurement.

42 - Besoins induits en personnel et en formation:

La manutention et l'ensachage du sel créeraient une demi-douzaine d'emplois.

43 - Besoins en moyens de financement et échéancier: (Structure des coûts, modalités souhaitables de financement)

L'investissement serait de l'ordre de 60 m de francs comoriens, 20 m en devises, 40 m en construction locale.

CHAPITRE 5: RESULTATS ATTENDUS: (Résultats physiques, économiques, financiers et sociaux)

Le prix FOB en sac de 50 kg est de 22 000 FCFA la tonne. Le prix FOB du sel brut en vrac sur le marché international est de \$ 20.- la tonne, soit 7 000 FCFA, le tiers environ. Le coût du fret pour 1 000 tonnes serait inférieur au taux actuel et comprendrait en partie le coût du stockage et d'ensachage. Une réduction de 10/15 FCFA par kg peut être escomptée sur le prix de vente en détail et une économie de 20 m FCFA en devises.

CHAPITRE 6: ORGANISATION ET GESTION DU PROJET:

CHAPITRE 7: OPERATIONS DE SOUTIEN ET ANNEXES:

FICHE RESUMEE DE PRESENTATION DE PROJET

CHAPITRE 1er : RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- Numéro d'identification: 6
Désignation du projet:
Minoterie pour farines diverses
- Secteur, branche et filière d'activité:
Agro-industrielle
- Nature du projet:
Utilisation de farines produites localement pour substitution partielle à la farine de froment dans la fabrication du pain.
- Lieu d'implantation:
Muroní
- Maître d'oeuvre et tutelle:
CEFADER
Ministère de la Production, de l'Industrie et de l'Artisanat
- Durée anticipée et date souhaitable de démarrage du projet:

- Coût approximatif:
 - en francs comoriens constants d'avril 1982: 15 m.
 - en équivalent dollars US: 50 000

- Documentation existante:
De très nombreuses études et essais ont été faits sur ce sujet.

CHAPITRE 2: CONTEXTE DU PROJET: (Situation physique, économique, financière et sociale)

1. La RFIC importe chaque année 2 000 tonnes de farine.
2. La consommation du pain va et vient en croissant dans le pays.

CHAPITRE 3: JUSTIFICATIFS: (Situation du projet dans la stratégie du développement et dans les priorités du Plan intérimaire)

1. La farine de froment est importée.
2. Les projets agricoles mettront sur le marché des produits, riz et maïs entre autres, qui peuvent être transformés en farine.
3. D'autres produits cultivés en petites quantités, manioc, patates douces, feverolles pourraient être aussi réduits en farine.
4. L'incorporation de telles farines en faible pourcentage à la farine de froment:
 - réduirait la quantité de farine importée
 - augmenterait éventuellement la valeur nutritive du pain
 - valoriserait certaines productions agricoles

CHAPITRE 4: DESCRIPTION DES TACHES ET MOYENS A METTRE EN OEUVRE:

41 - Description du projet, choix techniques et moyens:

Etude des produits farineux pouvant être partiellement substitués à la farine de blé pour la fabrication du pain.

Mise en place de la minoterie résultant des études.

Adaptation des méthodes de panification.

42 - Besoins induits en personnel et en formation:

1 Expert spécialisé dans les problèmes de panification et de monture de produits agricoles divers.

43 - Besoins en moyens de financement et échéancier: (Structure des coûts, modalités souhaitables de financement)

1. Etude préalable - 6 mois \$ 50,000 (315 m)
2. Création d'une minoterie adaptée aux produits locaux.
Besoins suivant les résultats de l'étude.

CHAPITRE 5: RESULTATS ATTENDUS: (Résultats physiques, économiques, financiers et sociaux)

1. Réduction de 10 à 20% des importations de farine.
2. Valorisation de divers produits, ce qui permet d'accroître et de diversifier le revenu monétaire des paysans.
3. Réduction du prix de revient du pain correspondant à un accroissement de sa diffusion.
4. Accroissement éventuel de la valeur nutritive du pain.

CHAPITRE 6: ORGANISATION ET GESTION DU PROJET:

CHAPITRE 7: OPERATIONS DE SOUTIEN ET ANNEXES:

FICHE RESUMEE DE PRESENTATION DE PROJET

CHAPITRE 1er: RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- Numéro d'identification: 7
- Désignation du projet:
 Fabrique de jus de fruits
- Secteur, branche et filière d'activité:
 Agro-Industrie
- Nature du projet:
 Création d'une société pour la fabrication de concentrés de jus de fruits
- Lieu d'implantation:
- Maître d'oeuvre et tutelle:
 BDC
 Ministère de la Production, de l'Industrie et de l'Artisanat
- Durée anticipée et date souhaitable de démarrage du projet:
 1983
 18 mois
- Coût approximatif:
 - en francs comoriens constants d'avril 1932: 100 m
 - en équivalent dollars US:
- Documentation existante:

CHAPITRE 2: CONTEXTE DU PROJET: (Situation physique, économique, financière et sociale)

Pendant la saison des fruits, une fraction importante de la population cueille ou achète des fruits qu'elle consomme nature ou sous forme de jus de fruits.

Pour chaque fruit, cette saison ne dure que quelques mois par an. Vers la fin de la saison, il existe un surplus.

Par ailleurs, il y a un marché de boissons gazeuses évalué à 100 000 litres par an et 45 m de francs comoriens.

CHAPITRE 3: JUSTIFICATIFS: (Situation du projet dans la stratégie du développement et dans les priorités du Plan intérimaire)

Le projet contribue à satisfaire un besoin de la population. à améliorer sa nutrition, à accroître le pouvoir monétaire d'une fraction la plus pauvre (cueillette et vente de fruits dont certains sont des fruits sauvages).

CHAPITRE 4: DESCRIPTION DES TACHES ET MOYENS A METTRE EN OEUVRE:

41 - Description du projet, choix techniques et moyens:

Construction et équipement d'une usine pour la fabrication de concentrés de jus de fruits (mangue, colossale goyave) pour vente hors saison. Le concentré est vendu en berlingots de polyéthylène. La fabrication de concentrés permet une conservation, un stockage et un conditionnement plus faciles que le jus dilué en bouteille.

42 - Besoins induits en personnel et en formation:

Assistance technique pour le choix des équipements, leur installation, la mise en route et la formation sur place du personnel.

43 - Besoins en moyens de financement et échéancier: (Structure des coûts, modalités souhaitables de financement)

1. Bâtiment.	10 m
2. Le matériel.	70 m
3. Assistance technique \$ 30,000	<u>20 m</u>
	100 m

Un prêt à long terme est nécessaire avec un différé de plusieurs années pour tenir compte d'un accroissement lent de la consommation au démarrage.

CHAPITRE 5: RESULTATS ATTENDUS: (Résultats physiques, économiques, financiers et sociaux)

- Valorisation de produits actuellement inutilisés: mangues en fin de saison, goyaves sauvages.
- Création d'un pouvoir monétaire supplémentaire (cueillette).
- Amélioration de l'alimentation (vitamines et sels minéraux).
- Introduction de techniques de conservation qui pourront être étendues à d'autres produits en fonction de l'évolution du pouvoir d'achat de la population.

CHAPITRE 6: ORGANISATION ET GESTION DU PROJET:

CHAPITRE 7: OPERATIONS DE SOUTIEN ET ANNEXES

FICHE RESUMEE DE PRESENTATION DE PROJET

CHAPITRE 1er: RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- Numéro d'identification: 8
Désignation du projet:
Emploi de la fibre de noix de coco
- Secteur, branche et filière d'activité:
Agro-industriel
- Nature du projet:
Etudier l'implantation en PFIC des techniques d'emploi de la fibre de noix de coco
- Lieu d'implantation:
- Maître d'oeuvre et tutelle:
CEFADER
Ministère de la Production, de l'Industrie et de l'Artisanat
- Durée anticipée et date souhaitable de démarrage du projet:
1983
1 an
- Coût approximatif:
 - en francs comoriens constants d'avril 1982: 30 m
 - en équivalent dollars US: 100,000
- Documentation existante:

CHAPITRE 2: CONTEXTE DU PROJET: (Situation physique, économique, financière et sociale)

1. La fibre de noix de coco n'est utilisée actuellement qu'en RFIC:
 - comme combustible
 - pour la fabrication de cordes.
2. La RFIC produit actuellement 60m de noix par an et en produira 100 m en l'an 2 000.

CHAPITRE 3: JUSTIFICATIFS: (Situation du projet dans la stratégie du développement et dans les priorités du Plan intérimaire)

1. La fibre de noix de coco est dans de nombreux pays la matière première de nombreuses fabrications: artisanales, semi-artisanales, industrielles. Ce secteur pourrait être développé aux Comores où il est quasi inexistant actuellement.
2. La rénovation des cocotiers sera l'occasion d'une fabrication de quantités industrielles de charbon de bois qui libèreront la fibre de noix de coco pour d'autres emplois économiquement plus intéressants.

CHAPITRE 4: DESCRIPTION DES TACHES ET MOYENS A METTRE EN OEUVRE:

41 - Description du projet, choix techniques et moyens:

Dans un premier temps:

- étudier les quantités et qualités disponibles actuellement et au fur et à mesure de la réalisation du Plan.
- définir une stratégie de l'emploi de la fibre de noix de coco par l'introduction progressive de technologies plus sophistiquées (artisanale, semi-industrielle, industrielle).
- Définir les créations d'entreprise et les besoins d'investissement nécessaires.

42 - Besoins en moyens de financement et échéancier: (Structure des coûts, modalités souhaitables de financement)

1 expert pendant un an en annexe au projet cocotiers \$ 100,000

CHAPITRE 5: RESULTATS ATTENDUS: (Résultats physiques, économiques, financiers et sociaux)

1. Introduction de nouvelles activités industrielles en RFIC.
2. Création d'un volume d'exportations.
3. Valorisation de produits agricoles existant en abondance.
4. Augmentation et diversification du revenu monétaire des paysans.

CHAPITRE 6: ORGANISATION ET GESTION DU PROJET:

CHAPITRE 7: OPERATIONS DE SOUTIEN ET ANNEXES:



